



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2328-0045/03/2018-344PR (corr. DPC : Bruno Lefrancq)
Réf. NOVA : 17/PFU/694504
Réf. CRMS : AA/MB/WMB20215_649_Avenue_Arbalète_22
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

22-01-2020

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue de l'Arbalète 22

Demande de permis portant sur la construction d'un terrain de padel au sein du Cercle Sportif de BNP Paribas Fortis

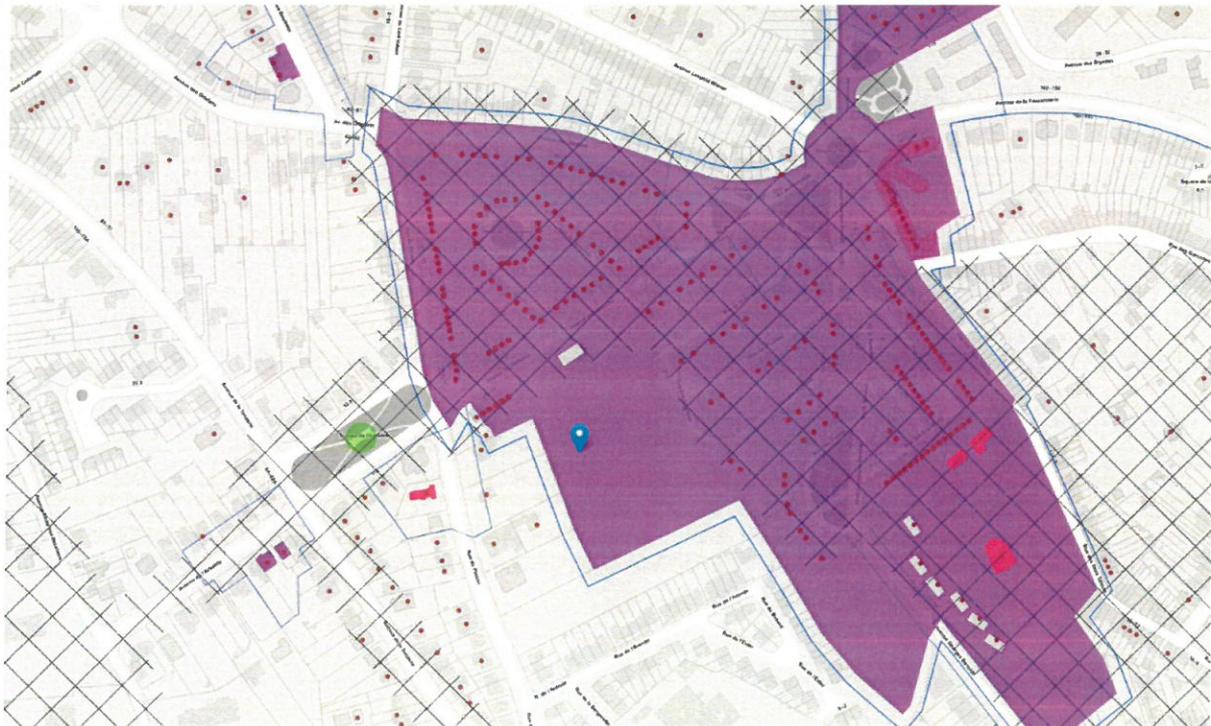
Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 03/01/2020, reçu le 03/01/2020, nous vous communiquons ***l'avis favorable sous conditions*** formulé par notre Assemblée en sa séance du 15/01/2020.

Étendue de la protection

Le Cercle Sportif fait partie de l'emprise du classement des Cités-Jardins « Le Logis » & « Floréal », classées comme Ensemble par AG du 15/02/2001.



Historique et description du bien

Le centre sportif, initialement propriété de la CGER, est situé en zone de sport et de loisirs en plein air au PRAS. Le terrain faisant l'objet de la présente demande était un terrain de basket depuis les années '50 et fut transformé en terrain de tennis pour enfants au début des années 2000. Lors de cette transformation, un petit hangar de stockage fut érigé à côté du terrain et dissimulé par une haie délimitant le terrain.

Analyse de la demande

Le projet vise à transformer l'actuel terrain de tennis pour enfant en terrain de padel afin de diversifier l'offre de sports pour les clients du club. Il prévoit la démolition du revêtement en béton existant afin de procéder à une excavation de 60cm de profondeur pour le placement des nouvelles infrastructures.

Le futur terrain sera clôturé par un filet de couleur gris anthracite de quatre mètres de haut, doublé intérieurement à ses extrémités et sur les retours latéraux, de vitrages transparents sur une hauteur de trois mètres. A chaque angle du terrain, un mât de six mètres de haut sera érigé équipé de deux projecteurs. Le revêtement du terrain sera de couleur bleu vif.



A gauche : Vue du site et de l'emplacement du futur terrain sur le mini terrain de tennis. ©Google inc.
A droite : Exemple de terrain aux revêtement bleu vif projeté. Image tirée du dossier.

Avis

La CRMS n'est pas opposée à la création d'un terrain de padel en remplacement du terrain de tennis pour enfants mais demande de réduire l'impact de la proposition sur l'environnement paysager. En effet, la couleur bleue vive et la hauteur des mâts d'éclairage ne s'intègrent ni dans l'environnement immédiat du terrain, à dominance de vert et de briques pilées, ni dans le site classé de manière plus large. Le terrain sera visible du site classé depuis les maisons du côté impair de l'avenue de l'Arbalète ainsi que des maisons proches du côté pair spécialement lors de la défeuillaison automnale. Toutefois la CRMS estime qu'il est légitime qu'un club de sport puisse offrir une palette élargie et actuelle d'activités sportives à ses adhérents. La CRMS demande donc que les mesures suivantes soient prises afin de diminuer l'impact visuel trop important sur le site classé :

- Une réduction de la hauteur des mâts de projecteurs de 1m, ainsi que le placement de ces derniers sur les côtés du terrain, à $\frac{1}{4}$ de la longueur comme illustré ci-dessous.



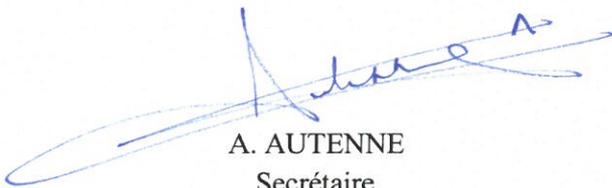
Exemple de placement des mâts de projecteurs. Image tirée du site www.padelcreations.com. Visité le 20/01/2020

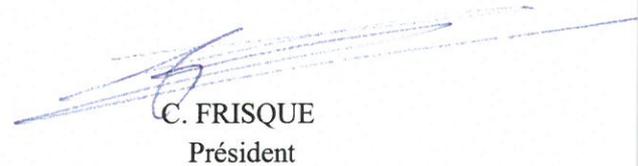
- L'utilisation d'un revêtement de surface s'intégrant mieux avec son environnement. Selon le règlement de la International Padel Federation, les couleurs de revêtements officielles pour terrains extérieurs peuvent être de couleur verte ou « terracotta »¹. L'utilisation d'une de ces couleurs pour le revêtement diminuera grandement l'impact visuel négatif.



Ci-dessus, exemples de terrains de padel extérieurs utilisant un revêtement vert ou « terracotta », en accord au règlement de la fédération. Image de gauche tirée de www.padelcreations.com. Image de droite tirée de www.centrecourt.nl. Visités le 20/01/2020.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : sbuelinckx@urban.brussels ; blefranqc@urban.brussels

¹ INTERNATIONAL PADEL FEDERATION, *Regulations of the padel game*, revision 01/01/2017, p. 10.
www.padelfip.com/rules. Consulté le 20/01/2020